

- Tu ne dois pas être détenu seulement parce que tu es un enfant séparé. Si tu enfreins la loi, tu dois être traité de la même façon que les autres enfants dans le pays qui t'accueille.
- Retourner dans ta famille ne peut se faire que si tu es d'accord et si cela ne menace pas ta sécurité ou celle de ta famille. Seules des organisations spécialisées dans la recherche des familles doivent tenter de retrouver pour toi ta famille.
- Ton placement doit être décidé en fonction de ta situation personnelle et au mieux de tes intérêts. Tu dois avoir la possibilité de vivre avec une famille mais si cela est mieux pour toi, tu dois pouvoir vivre avec d'autres enfants dans des maisons d'accueil collectif avec l'encadrement de travailleurs sociaux. Tu ne dois pas être placé avec des adultes. Tu as le droit de voir un médecin, d'aller à l'hôpital et de fréquenter une école tout comme les autres enfants qui vivent dans ton pays d'accueil. Les enfants plus âgés qui veulent travailler, faire des formations ou qui ont besoin d'une aide sociale doivent aussi avoir de telles possibilités et un tel soutien tout comme d'autres enfants.
- Ta situation doit toujours être examinée de façon à ce que les décisions correspondent à ce qui est le mieux pour toi. Il s'agit de la principale procédure pour décider si tu peux rester dans le pays qui t'accueille. Si tu atteins l'âge de 18 ans alors que la décision au mieux de tes intérêts n'a pas encore été prise, cette décision doit s'effectuer comme si tu étais encore un enfant.
- Tu dois pouvoir disposer gratuitement d'un avocat pour t'aider dans les démarches concernant ta demande de séjour dans le pays qui t'accueille.
- Les décisions à propos de cette demande doivent être prises seulement par des gens qui connaissent le droit d'asile et de l'immigration ainsi que les droits des enfants. Tu dois pouvoir faire appel si tu penses que la décision n'est pas la bonne. Si tu dois rencontrer les autorités, tu dois être accompagné d'un avocat ou de quelqu'un en qui tu as confiance. Tu dois être autorisé à dire ce qui t'est arrivé sous une forme qui te convient,

peut-être en écrivant ou en faisant des dessins, si cela peut t'aider.

- Lorsque les autorités prennent une décision à propos de ta demande de séjour dans le pays qui t'accueille, elles doivent prendre en considération ton âge et le fait qu'il puisse être difficile pour toi d'expliquer ce qui t'est arrivé et ce qui est arrivé à ta famille. Les autorités doivent t'autoriser à rester dans le pays qui t'accueille si elles ne sont pas sûres de ce qui risque de t'arriver si tu n'es pas autorisé à rester.
- Le gouvernement du pays qui t'accueille doit tenter de te réunir à ta famille si c'est ce qu'il y a de mieux pour toi en toute sécurité.
- Tu dois être autorisé à rester dans le pays qui t'accueille si c'est pour toi la meilleure solution, notamment dans les cas où tu ne serais pas en sécurité en retournant dans ton pays, ou bien si personne là-bas ne peut prendre soin de toi. On doit t'aider à démarrer une nouvelle vie dans le pays qui t'accueille.
- Tu dois retourner dans ton pays ou aller dans un autre pays seulement si c'est pour toi la meilleure solution. Si c'est le cas, quelqu'un en qui tu as confiance doit t'accompagner pendant le voyage. Avant cela, le gouvernement du pays qui t'accueille doit s'assurer que tu seras en sécurité et que quelqu'un s'occupera de toi à ton arrivée et aussi longtemps que tu seras un enfant.

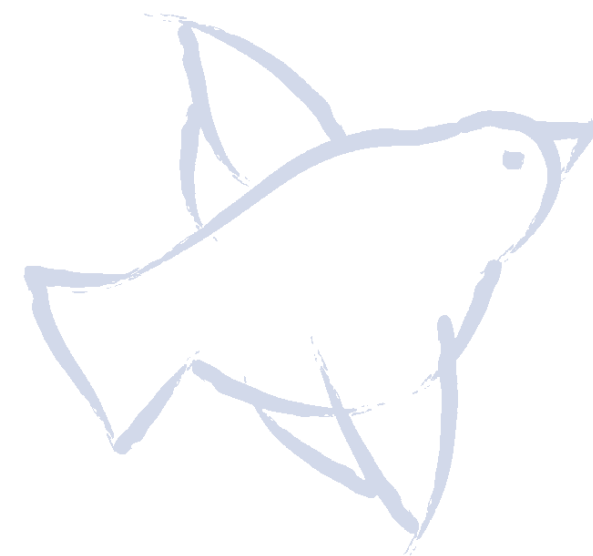
#### Pour plus d'information, contacte

Separated Children in Europe Programme  
[www.separated-children-europe-programme.org](http://www.separated-children-europe-programme.org)



With financial support from  
 the EC Daphne III Program

## CONSEILS PRATIQUES POUR LES ENFANTS SÉPARÉS (MINEURS ISOLÉS)



RÉSEAU DES JEUNES DU SCEP

&



Separated Children in Europe Programme

D'après le Guide de bonnes pratiques, 2009

Un enfant séparé est un garçon ou une fille de moins de 18 ans qui a quitté son pays et ne se trouve pas avec l'un de ses parents ou un adulte qu'il connaît bien et qui peut s'occuper de lui. Un enfant peut avoir quitté son pays pour plusieurs raisons. En voici quelques exemples : il a besoin de trouver un asile ; il cherche désespérément une opportunité d'une vie meilleure ; il a été déplacé dans un pays par des adultes qui veulent l'utiliser pour leur propre profit. Tous ces enfants ont besoin d'une protection.

Le Programme pour les Enfants Séparés en Europe (SCEP) est un groupe d'organisations européennes qui veulent que les enfants séparés soient protégés et que leurs droits soient respectés. Il existe également un réseau de jeunes SCEP.

Cette brochure te dit ce qui, selon le SCEP, constitue la meilleure façon de s'occuper des mineurs isolés – bien que cela ne soit peut-être pas ce que tu as vécu. Le SCEP et le réseau des jeunes SCEP estiment que tu dois connaître tes droits qui sont dans la Convention des Droits de l'Enfant – <http://www2.ohchr.org/french/law/crc.htm>

Il peut être utile que tu lises cette brochure avec une personne en laquelle tu as confiance.

### **Voici quelques principes essentiels que les adultes qui s'occupent de toi ou te rencontrent dans le cadre du processus d'immigration doivent avoir en mémoire :**

- Les adultes ont la responsabilité de s'assurer que ce qu'ils font est bien la meilleure solution pour toi. Chaque enfant est différent et ce qui est bon pour l'un peut ne pas être bon pour un autre.
- Tu as le droit à la vie. Quel que soit le pays d'où tu viens, le gouvernement du pays où tu te trouves doit assurer ta sécurité et te procurer tout ce dont tu as besoin pour vivre et t'épanouir.
- Tu ne dois pas être traité différemment ou de façon injuste parce que tu viens d'un autre pays.

- Tu as le droit de dire ce que tu penses sur ta situation et les adultes doivent prendre ton avis en considération lorsqu'ils prennent des décisions. Tu peux te faire assister par quelqu'un pour expliquer ton point de vue aux adultes.
- On doit t'informer de tes droits, de tes responsabilités et de ce qui va se passer concernant ton entrée et ton séjour dans le pays qui t'accueille. On doit te l'expliquer d'une façon et dans une langue que tu comprends.
- Tu dois avoir un interprète chaque fois que tu en as besoin. Les adultes doivent s'assurer que l'interprète parle ta langue et que tu comprends ce qui est dit.
- Les adultes doivent s'assurer que les informations personnelles te concernant ne sont pas communiquées à d'autres à moins que cela ne soit nécessaire pour ta sécurité ou celle d'un autre enfant.
- On doit t'aider à garder ta culture et ta langue et à pratiquer ta religion.
- Les différentes organisations qui s'occupent de toi doivent travailler ensemble de façon à prendre les meilleures décisions pour toi.
- Les adultes travaillant avec toi doivent connaître ta culture et savoir comment te parler et te poser des questions d'une façon qui te permette de te sentir à l'aise.
- Les décisions prises pour toi par les adultes doivent l'être à long terme de façon à ce que tu puisses faire des projets pour ton avenir.
- Elles doivent aussi ne pas être retardées et s'appliquer le plus tôt possible même s'il faut laisser le temps aux adultes de les étudier soigneusement.

### **Parce que tu es un enfant séparé**

- tu as le droit de demander l'asile et tu dois être autorisé à rester dans le pays qui t'accueille durant le temps de l'examen de ta demande. Les enfants et les adultes peuvent avoir des raisons différentes de rechercher un asile.

- Si tu ne demandes pas l'asile, tu dois être autorisé à rester dans le pays qui t'accueille jusqu'à ce qu'une décision ait été prise au mieux de tes intérêts.
- Les gouvernements doivent te protéger si tu as été amené dans le pays qui t'accueille par des gens qui te forcent à faire des choses qui sont mauvaises pour toi ou qui sont contraires à la loi. Si c'est ton cas, tu ne dois pas être traité comme si tu étais un délinquant et tu ne dois pas être obligé d'aider à arrêter les gens qui t'ont amené dans ce pays pour avoir le droit d'y séjourner. Tu dois être autorisé à y rester jusqu'à ce qu'une décision ait été prise au mieux de tes intérêts.

### **Comment dois-tu être traité ?**

- Lorsque tu arrives à la frontière, tu dois être autorisé à entrer dans le pays qui t'accueille.
- Les autorités frontalières doivent être sûres que tu es un enfant séparé afin que tu puisses être mieux protégé.
- Tu dois avoir un tuteur nommé pour intervenir dans toutes les décisions te concernant. Le tuteur t'aidera à exprimer ton point de vue et s'assurera que tu obtiens tous les services auxquels tu as droit. Le tuteur s'occupera aussi des contacts avec les autorités et devra surtout s'assurer que les décisions prises sont les meilleures pour toi.
- Les autorités du pays qui t'accueille ont besoin de savoir que tu es arrivé. Elles ont aussi besoin de connaître tes origines de façon à mieux s'occuper de toi et à te protéger. Les autorités auront besoin de te parler de ta situation et cela doit se faire de façon à ce que tu te sentes à l'aise. Tu peux être accompagné d'une personne de confiance lorsque tu rencontres les autorités.
- Si les autorités ne croient pas que tu as l'âge que tu declares, tu n'es pas obligé d'accepter le moindre examen médical permettant aux autorités d'estimer ton âge. Si tu n'es pas d'accord, on ne peut pas te forcer à te soumettre à un tel examen. Les estimations d'âge ne sont pas exactes et si les autorités ne sont pas sûres de ton âge, elles doivent te traiter comme si tu étais un enfant.